

349

14^e ANNÉE, N° 349

LE R

DEBIT 25.000.000

Le jour de l'an (Le matin)

Le jour de l'an (Le soir)

A. Mr Louvat
l'art d'arrêter les gens
à bon escient

Au docteur Anten
De jolies maladies

Au théâtre du Gymnase
Un public

A l'abbé Baway
Une raquette aux scènes
Hincloues

Minuit 5 minutes!!!

Au frère Memelle
la couronne du martyr

Aux candidats perpétuels de
l'évêché
Un musée pour leurs buses

Aux statues du Palais
Des Waterprofs

Aux actionnaires du Pont-neuf
Le titre de Membres
d'honneur au Cercle d'agrément

A Charlemagne
Un nouveau piédestal

Mephisto

Bonne année!!!

Une aux

A M

SOIR

15 Centimes



A l'hôtel de ville
Réception officielle.

Au Gouvernement provincial.

NOS SOUHAITS

A nos lecteurs
Toutes sortes de bonheurs

Des candidats
logés et cuqués
Aux nouveaux
Parachutes de

Au colonel de 1007
Le panache du Général Boum

Aux dames du monde
Des natures moins
enthousiastes

Au Conservatoire
Un professeur de
chant

Aux Halles centrales
Des clients

Au
Drogiste B...
moins d'arsenic

A Mr Giraud
plus d'art scénique et un
bon chef de claqué pour le
remplacer au besoin.

A Mr Dupont
Un prie-Dieu

A notre nouveau
Gouverneur



A Is. Auth.
Les fêtes de 12
étudiants

A Mr Benier Malhe

Une poudre anti névralgique

A Mr Poulet
Une poudre anti gaztrique

Le P...
goure...
la li...
fus...
e...

Au Perron
dans son
Jardin

Au Journal de Liège
Un scapulaire.

A La Meuse
Des sources plus certaines

Au Franklin
En mon bon droit j'ai confiance

A la
Gazette de Liège
Une
Bazillique

TROP TÔT

A Mr A Cralle
Un volcan pour
ses ruines de Pompéi

A Mr Macorps
La suppression
des urinoirs



A Mr Ziane
Une carcasse de poulet

A Mr de Rossius
Une calotte d'honneur

A Mr GILON
Une bouteille d'encre
sympathique

Au Notaire J...
Un compteur
à Bourgogne

Je présume que le malin prélat se sera dit que tous les chrétiens sont égaux devant.... la fourchette et qu'il aura consenti pour la circonstance à déposer charitablement au vestiaire ses *foudres majeures* et *mineures*.

C'est égal! Cela me paraît drôle, et je ne sais qui je dois le plus admirer; ou ce représentant du gouvernement qui invite à sa table le détracteur juré des lois du pays, ou cet évêque qui ne craint pas de venir trinquer avec d'horribles libéraux qualifiés chaque jour par lui de lépreux et de pestiférés.

Enfin, passons! Il y a comme cela dans la grande comédie humaine de ces mystères imprégnables.

Quoi qu'il en soit, Monseigneur n'a pas cru devoir venir à la fête de l'Hôtel-de-Ville. En revanche M. Emile Dupont et les autres représentants de Liège, ainsi que tous les membres du Conseil communal avaient répondu à l'appel de Monsieur et Madame Mottard.

Tout s'y est très bien passé d'ailleurs. Le menu était très-chic et les vins exquis.

Il y avait surtout un plat de « *foie gras en croûte* » auquel certains de nos Conseillers communaux ont fait le plus grand honneur. Tout a été dévoré et un garçon de table qui se réjouissait d'engloutir les restes de ce met incomparable après le départ de nos édiles, s'est évanoui devant le plat vide en s'écriant: « Il n'y a plus de croûtes. »!

Le concierge de l'Hôtel-de-Ville l'a immédiatement fait revenir à lui et l'a flanqué à la porte!

ZUTALORS.

Les Dédains de Maître Picard.

Je n'ai pas l'intention d'imposer à mes lecteurs une scie nouvelle au sujet de la défunte affaire Peltzer.

Qu'on me permette cependant de dire quelques mots des insultes de toute espèce lancées si généreusement par Maître Picard à l'adresse de certains témoins à charge et les dédains superbes avec lesquels il a nargué « la foule ignorante. »

N'en déplaise à Monsieur l'avocat *brusselaire*, la parole d'une simple servante est parfois plus respectable que celle d'une « *dame du monde* » et d'ailleurs tout témoignage sous serment doit être considéré comme sincère jusqu'à preuve du contraire.

Les insinuations méchantes de l'illustré défenseur des frères Peltzer étaient dès lors complètement déplacées, pour ne pas dire plus, et il est réellement regrettable que Messieurs les avocats de mauvaises causes puissent impunément se débarrasser de leur bile en crachant à tort et à travers sur les témoins qui les gênent.

Les *petits* sont jaloux de leur honneur tout comme les *grands*, et lorsqu'un humble se présente pour éclairer la justice de son pays, il a incontestablement le droit d'être aussi bien traité que n'importe quel « *gentlemen de bon aloi*. »

Au surplus, Maître Picard n'a pas toujours fait montre de sentiments aussi dédaigneux à l'égard des gens du peuple.

Qui ne se souvient encore de la façon éloquente avec laquelle il réclamait, les larmes dans la voix, la suppression de l'article 1781 du Code civil, lorsqu'il sollicitait, au mois de Juin dernier, les suffrages des électeurs bruxellois!

Quant aux murmures de la *foule ignorante* (!!!) dont on a fait si bon marché, ils ne sont pas tant à mépriser que cela.

Ce sont les murmures de la foule qui ont amené la révolution de 1830; ce sont ces mêmes murmures qui en 1857 empêchèrent le ministre Malou de faire promulguer la loi sur les couvents; ce sont eux qui en 1871 obligèrent le Roi Léopold deux à congédier honteusement MM. d'Anethan, Jacobs et consorts; et je ne suis pas trop convaincu que justice serait faite aujourd'hui de l'épouvantable crime de la rue de la Loi, si le peuple n'avait pas murmuré.

Trêve donc d'insultes et de dédains!! Les murmures de la foule sont une puissance et toute puissance est respectable.

RACAGNAC.

Réveillon et Mystère.

Il y a des gens qui trouvent moment pour tout. C'est ainsi que par faveur insigne de ce qu'on appelle « Notre Mère la Sainte-Eglise » — sans qu'on ait jamais su pourquoi — toutes les âmes bien pensantes ont pu fêter dimanche l'anniversaire de la naissance du Sauveur à force rasades de vin chaud, monceaux de tripaille et mangailles de toutes sortes.

C'est là chose bien pardonnable à ces pauvres humains condamnés à vivre dans « une vallée de larmes. »

Mais ce qui s'explique moins aisément c'est la prodigieuse désinvolture de ces bonnes âmes qui au dernier coup de fourchette, se dérobent dans l'ombre, quand minuit va tinter, pour aller retremper leur cœur aux mérites infinis du Saint Sacrifice.

Nous n'inventons pas et pour préciser, nous voulons parler de ces ombres errantes suivant toutes, à la faveur des ténèbres, le courant qui conduit à l'établissement des excellents Pères de la rue Neuvice.

Ces braves gens avaient organisé une petite messe de minuit, vraisemblablement, car nous ne pouvons admettre que les nombreux représentants des deux sexes bien pensants de notre bonne cité soient allés là pour autre chose que « dans son temple, implorer l'Éternel. »

Dans tout cela rien que de très naturel; mais où l'on devient perplexe, c'est de savoir comment ces excellents chrétiens, ou nombre d'entre eux au moins, qui se sont approchés de la Sainte-Table, comme c'est l'usage, ont pu concilier ce qu'ils avalaient avec tout ce qu'ils venaient d'avalier.

C'est trivial ce que nous disons là, mais enfin il faut bien voir les choses au fond quelquefois, puis il nous souvient d'avoir lu dans maints ouvrages dus à de très orthodoxes et révérends pères Jésuites, des dissertations édifiantes sur ce que devenait dans l'estomac des humains, la substance *transsubstantielles*. En pensant à tout cela depuis, nous n'avons pu nous empêcher de reconnaître qu'il est avec le ciel bien des accommodements.

En attendant que les révérends pères, grands ordonnateurs de la fête, nous honorent de quelques éclaircissements, nous proclamons hautement qu'il y a encore à Liège de bien bons enfants.

J. B.

A travers tout

Avis important. — A l'occasion du renouvellement de l'année, la Commission administrative du journal *Le Rasoir*, recevra lundi prochain les autorités civiles et militaires.

La réception aura lieu à 3 heures 34 minutes du matin près de la tombe de Sainte-Walburge.

C'est notre huissier-audencier qui sera chargé de répondre aux félicitations que l'on voudra bien nous adresser.

Toutes nos mesures sont prises pour que la cérémonie revête un caractère exceptionnel de grandeur et de majesté.

N. B. Plusieurs cafés de la route de Rocour resteront ouverts pendant la nuit du 31 décembre au 1^{er} janvier.

**

Réserve de circonstance. — Un digne et honnête journaliste de La Haye annonce « sous toutes réserves que la reine Emma des Pays-Bas se trouve dans un état intéressant. »

Les réserves du confrère d'Outre-Moerdyc se comprennent.

Quand le brave homme se sera présenté au palais du roi de Hollande pour s'assurer de l'état de sa souveraine, je présume qu'il aura été flanqué à la porte par l'aide-de-camp de service.

Dans ces conditions, il n'y avait pas moyen d'être affirmatif.

**

Acta sanctorum. — Il y a quelques mois un garde-convoi de la ligne de Namur à Charleroi avait dressé un procès-verbal à M. Joseph Demarteau de la *Gazette de Liège*, du chef d'avoir pris place dans un train sans billet.

Ce procès-verbal impie vient de valoir au pieux écrivain une amende de 21 francs et 20 centimes lui infligée par le tribunal correctionnel de Namur.

Moralité: Il est parfois bon d'avoir d'autres billets que ceux de confession.

**

Au Sénat. — Les fumeurs, priseurs et chiqueurs n'ont qu'à bien se tenir.

A la dernière séance du Sénat, un certain Monsieur Crocq a demandé au gouvernement la création d'un impôt sur le tabac. D'après l'honorable sénateur c'est là seulement qu'il faudrait chercher les ressources nécessaires pour combler le fameux déficit de 25 millions.

On n'est pas plus démocrate.

Espérons, oh! mon Dieu, que les nombreux fumeurs, etc., etc. qui siègent dans nos assemblées législatives enverront aux six cent mille diables M. Crocq et son impôt.

**

Echos de la Chambre. — La Chambre horriblement fatiguée par les 21 séances qu'elle a tenues depuis l'ouverture de la session, vient de s'octroyer un mois de congé: ni plus ni moins.

La rentrée est fixée au 23 janvier.

Inutile de rappeler que nos estimables députés toucheront quand même dans son intégrité, l'indemnité mensuelle de 200 florins des Pays-Bas fixée par l'article 52 de « notre admirable Constitution. »

BRICOLEUR.

Théâtre du Pavillon de Flore

La Brebis égarée, comédie en 4 actes, de Grangé et Bernard.

La Brebis égarée, procède plutôt de la farce que de la comédie. C'est une demoiselle de la haute s'enfuyant de son pensionnat, pour échapper à un mari qu'on veut lui imposer, éprise qu'elle est du frère de son amie de pension. Cette Brebis s'égaré dans une foule de lieux, où sa vertu est souvent menacée, pour venir échouer au café Bignou, où elle trouve par le plus grand des

hasards, un jeune bétet, qui est précisément le mari qu'on veut lui imposer et elle finit par s'éprendre, ce naïf étant d'honnêteté proverbiale.

On le voit, rien de neuf; à part quelques scènes bien réussies, la plupart ont pas mal de cheveux gris.

M^{lle} Play est une fort aimable Angèle, et on lui a fait un succès des plus mérités.

MM. Victor, Desclos et V. Léon ont enlevé la pièce avec beaucoup d'entrain et avec un tact digne d'éloges. Si M^{me} Schills s'était montrée un peu moins zélée, elle eût été parfaite. Toutes les dames jouant dans l'acte du *Bal des artistes* ont su charmer les yeux.

L'INTERMEDE.

M^{lle} Lulli, la nouvelle débutante, est si je ne me trompe, ce que nous avons entendu de mieux depuis Judic; elle chante et dit le répertoire de cette dernière avec une grâce exquise. Elle détaille avec beaucoup d'agrément et d'une agréable voix ses naïves grivoiseries. Aussi elle obtient chaque soir un succès sans précédent, ce qui prouve que le public aime par dessus tout l'esprit, et sait apprécier comme il convient les artistes de vrai mérite.

On vient de donner avec succès le *Truc d'Arthur*, pièce en 3 actes de Chivot, Duru. Nous en parlerons dans notre prochain N^o.

Théâtre Royal

Direction Edmond GRÉ.

Bureau 6 1/2 h.
DIMANCHE 31 DÉCEMBRE
Robert le Diable,
Grand Opéra en 5 actes.

Théâtre du Gymnase.

Direction Ed. GIRAUD.

Bureau 6 1/2 h.
Rideau 7 1/4 h.
SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1882
A la demande générale sixième représentation de la

Mascotte.

Opéra-comique en 3 actes, sur un livret de M. Audran, musique de M. Chivot.
On commence le 1^{er} janvier.
Héloïse Parmentier,
Comédie en 4 actes.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE

Représentation extraordinaire
Les deux Orphelines,
Drame.

Théâtre du Pavillon de Flore

DIRECTION IS. RUTH.

Bureau 6 3/4 h.
Rideau 7 1/4 h.
SAMEDI 30 DÉCEMBRE 1882,
Représentation de Mlle Lully, chanteuse à diction, 2^e représentation de
Truc d'Arthur,
Comédie nouvelle en 3 actes par A. Duru et M. Chivot,
Représentée pour la première fois à Paris sur le Théâtre du Palais Royal le 14 octobre 1852

Grand intermède par Mlle Lully, Rosahi, MM. Vaunel et Molivier, deuxième représentation de
Il ne faut jamais dire fontaine...
Proverbe en 1 acte, par M. Chivot Duru.

DIMANCHE 31 DÉCEMBRE
ET LUNDI 1^{er} JANVIER 1883,
Représentation de Mlle Lully, chanteuse à diction, 1^{re} représentation de
de Pailleasse,

Grand drame en 5 actes, par Dennery et Marc Fournier
Grand intermède par Mlle Lully, Rosahi, M. Vaunel et Molivier,
La Brebis égarée,
Comédie nouvelle en 4 actes par Grangé et Bernard
Ordre: 1^o Pailleasse, 2^o Intermède, 3^o La Brebis.

Mardi 2 Janvier et jours suivants;
Le Truc d'Arthur,
Comédie en 3 actes, grand intermède avec Mlle Lully,
Il ne faut jamais dire fontaine...
Comédie nouvelle en 1 acte.

Liège. — Imp. et Lith. mécanique de J. Darhelet.



Rédacteur en chef :
JULES BEAUDUIN.

Abonnements :
Belgique, Un an, franco fr. 4-50.
Étranger, port en sus.

LE RASOIR

Journal satirique paraissant tous les quinze jours.

Éditeur-Propriétaire :
J. DAXHELET.

Annonces & Réclames
à forfait
Un numéro : 15 cent.

TOUT CE QUI CONCERNE LE JOURNAL DOIT ÊTRE ADRESSÉ FRANCO AU BUREAU, PASSAGE LEMONNIER, 12, LIÈGE.

A nos Abonnés

Les quittances d'abonnement pour 1883 seront présentées dans la quinzaine par la poste.

Nous engageons nos abonnés à ne pas les laisser retourner, afin d'éviter toute interruption dans l'envoi du Journal.

A NOS LECTEURS

L'année mille huit cent quatre-vingt-deux finit pour le RASOIR aujourd'hui.

C'est depuis 14 ans, la trois cent quarante-neuvième fois qu'il remet sur le métier son ouvrage. Il ne peut espérer avoir toujours réussi.

« Ut desint vires, tamen est laudanā voluntas » a dit le sage antique, et combien sa raison est profonde ! Qui peut se targuer d'avoir toujours vu ses forces à la hauteur de ses volontés ? Ce qui console c'est la satisfaction d'avoir toujours suivi la ligne droite des principes d'indépendance et d'honnêteté qui sont l'honneur et l'éclat de la presse.

Et ça n'est pas peu, par ce temps de débordement de publications malsaines et d'accusations fielleuses qui frisent le délit de presse et ne touchent qu'à ce qui est dans l'impuissance de répondre.

Le RASOIR se retrouve ferme et vigoureusement déterminé à poursuivre la ligne de conduite qu'il s'est tracée : fustiger le ridicule, se rire des travers et conserver cette franchise sans âcreté qui font sa vie et sa santé et seront pour lui, dans l'avenir comme dans le passé, des règles immuables.

Il doit à ses chers lecteurs témoigner sa sincère reconnaissance pour leur inébranlable sollicitude et promettre de redoubler de soins et de zèle pour s'en rendre plus digne encore.

Il leur souhaite de goûter longtemps les charmes de l'existence dans laquelle il s'estimerait heureux de conserver chaque quinzaine une petite place.

Chers lecteurs, le RASOIR vous souhaite la bonne année.

Le déficit.

Vlan ! Cela y est. Nous sommes en plein déficit.

Et quel déficit respectable : vingt-six millions, ni plus ni moins ! Une vraie débacle de banquier catholique !

Et cependant nous avons l'ineffable bonheur de respirer sous un ministère libéral ! (!!!) Il est vrai, que c'est peut-être parce que nos gouvernants ont fait trop de libéralités que la caisse s'est vidée à une profondeur aussi vertigineuse.

Ce serait ma foi, une manière comme une autre de comprendre le libéralisme, et je m'expliquerais très bien pour ma part qu'à la veille d'une élection générale le cabinet eût éprouvé le besoin de délier à profusion les cordons de la bourse publique. Cela a toujours été

élémentaire pour tout gouvernement qui désire se maintenir au pouvoir.

Mais il paraît que ce n'est pas cela du tout et que si on est en déficit en 1883 c'est uniquement parce qu'en 1878 M. Malou était ministre des finances.

Malgré l'immense intelligence dont je me crois gratifié, j'avoue ne rien comprendre du tout à un raisonnement aussi profond.

Cependant comme c'est M. Graux qui affirme, je veux bien le croire sur parole et je m'incline avec respect.

Je me permettrai cependant de risquer une petite observation : Comment se fait-il qu'il ait fallu quatre ans au susdit M. Graux pour remarquer que l'équilibre le plus vulgaire manquait complètement aux finances de son prédécesseur, et par quel heureux hasard n'est-ce qu'après les élections de Juin qu'il s'aperçoit de la dette gigantesque du trésor public ?

Je laisse aux plus malins que moi le soin de répondre, ne me sentant pas de force à résoudre ce problème.

Et maintenant, contribuables, à vos poches ! Les magnifiques dissertations de MM. Graux, Malou, Frère-Orban, Woest, Jacobs et consorts ne changeront rien à l'affaire. Vous payerez les pots cassés !

Que ce soit à Malou, que ce soit à Graux qu'incombe la responsabilité du déficit constaté, c'est vous, vous seuls qui le comblerez, et les majestueux députés que vous envoyez naïvement à Bruxelles pour contrôler les actes du gouvernement n'en palperont pas moins avec la régularité la plus touchante l'indemnité mensuelle de 200 florins des Pays-Bas fixée par l'article 52 « de notre admirable Constitution. »

Et maintenant contribuables, braves et dignes censitaires si chers au cœur de M. Frère, un modeste conseil pour finir !

Si par hasard votre huissier porteur de contraintes venait vous souhaiter lundi une Sainte et heureuse année, précipitez-vous dans ses bras avec effusion ; car, en vérité je vous le dis, 1883 sera gros... de centimes additionnels et de sommations contraintes.

RACAGNAC.

Magistrature et Barreau.

L'affaire Peltzer-Bernays dont on ne saurait plus parler aujourd'hui sans répéter tout ce qui était à dire ou à imaginer, nous rappelle une page mémorable de l'éloquence judiciaire, encore en pleine situation, et qui sortit de la bouche du plus illustre avocat qui fut jamais.

Ouvrez le tome quatre des plaidoyers de Berryer, publiés à Paris en 1878, et vous y trouverez une étude intitulée : « le Ministère public et le Barreau » que ceux qui siégèrent pendant trois longues semaines à Bruxelles pour con-

damner les assassins de Bernays auraient méditée avec fruit.

Dans cette affaire on a vu avec peine à quel degré d'acrimonie, de véhémence et d'hostilité étaient montés les rapports de l'accusateur public et de la défense de l'accusé.

Ça été un perpétuel feu croisé de prise à partie, d'insinuations, de dénégations et de reproches.

Les avocats de la défense spécialement après avoir épuisé toutes les richesses des systèmes et des exposés, n'avaient plus visiblement, à la fin, qu'une seule préoccupation, un seul objectif : rendre personnellement le ministère public responsable de toutes les charges comme de toutes les imperfections de l'accusation.

C'est là une déplorable tendance, il faut l'avouer, dans une enceinte où la recherche de la vérité devrait être exclusivement le mobile de tout ce qui s'y passe.

Ces luttes d'hommes à hommes de robe jettent un triste jour sur le prestige dont la justice est censée jouir dans un pays libre.

En quoi peut-on se dire, il dépendrait du savoir, de l'habileté, de la subtilité d'un des acteurs de ces grands drames, que le traître fut un infâme coquin ou un ange de candeur ! Qu'il fut digne de la guillotine ou de l'estime des non-nêtes gens !

De si intéressantes luttes oratoires peuvent donc dégénérer en virulentes diatribes et montrer que le temple de la justice n'est pas plus exempt que le reste de la terre des débordements de la passion humaine !

Certes en Belgique les avocats ne pourront dire avec le grand Berryer :

« L'extrême déférence, l'attitude de subordination que l'on prétend imposer aux avocats à l'égard de leurs adversaires, l'ascendant d'autorité que l'on attribue à ceux-ci, porteraient de graves atteintes aux droits de la défense, à l'indépendance, à la dignité du barreau, aux indispensables garanties d'une loyale distribution de la justice. Asservir la parole, c'est violer la liberté de la pensée, c'est étouffer les justes plaintes, le cri de la conscience, la vie des souvenirs. »

Ce n'est pas ce que notre barreau peut rapprocher à la magistrature ; dans aucun pays, plusieurs journaux français l'ont hautement reconnu, les droits de la défense ne sont mieux respectés, plus librement exercés.

Mais il y a loin de là à ce que nous avons vu dans le procès Bernays ; de part et d'autre, — car le ministère public n'a pas évité cet écueil — il y a eu passion, emportement, irréflexion, et tout ce qu'on a pu lire des débats suinte un tendance absolument exclusive du point capital de l'affaire : la recherche de la vérité.

Sous l'empire en France, la défense étant muselée, l'autorité des sentences

de la justice s'en est souvent trouvée amoindrie. Chez nous, au nom de la défense, il y a eu de véritables excès de la parole qu'il importe de réfréner à l'avenir.

Entre ces extrêmes, il y a un juste milieu, la délimitation des droits de l'accusation et de la défense, basée sur l'intérêt public.

C'est ce que Berryer a fait en ces termes, avec la haute science qui éclairait toutes ses paroles :

« Au point de vue de l'intérêt général, on ne peut pas méconnaître le droit et les nécessités d'une entière et réciproque liberté de discussion entre les avocats et les organes du ministère public. L'intérêt général de la société se partage, dans les débats judiciaires, surtout devant les tribunaux de répression ou l'on dispose de la vie des hommes ou de leurs biens les plus chers, l'honneur et la liberté. S'il importe que, sous l'autorité des lois, la vigilance des magistrats préserve la société des méfaits qui menacent son repos et qu'un juste châtement atteigne les auteurs des crimes et délits qui ont porté dans son sein la désolation, le trouble ou la ruine, il n'importe pas moins à la sécurité de tous que les accusations injustes soient repoussées, qu'un homme ne soit pas réputé coupable par cela seulement qu'il est accusé, qu'il soit énergiquement préservé contre les erreurs, les passions, l'ignorance et les faiblesses de ses juges, magistrats ou jurés. »

Voilà la véritable figure que devraient toujours avoir des débats.

Et combien ne serait-il pas profitable à tous que la modération se joignît toujours au savoir, la sobriété au langage.

Si l'affaire Bernays revient sur le tapis, ce qui paraît peu probable, les nouveaux acteurs de l'épilogue, gagneraient à ne pas suivre les traditions des premiers débats. J. B.

Boustifaille officielle

Les autorités civiles et militaires ont ripaillé ferme ces jours derniers. Il y avait grand dîner le 18 chez M. le gouverneur, et le 23 à l'Hôtel-de-Ville, banquet offert par Monsieur et Madame la Bourgmestre.

Inutile d'ajouter que les nombreux convives ont tous fait honneur au menu qui leur était servi et que « la plus franche cordialité n'a cessé de régner » pendant toute la durée de ces agapes officielles.

Par une délicate et pieuse attention de l'honorable M. Pety de Thozée, Sa Grandeur Monseigneur Doutreloux avait été invité à venir boustifaller au palais de la place Notger avec les autres hauts fonctionnaires de la province.

A la stupéfaction générale, l'angélique Victor-Joseph s'est empressé d'accepter et l'on a pu voir le 18 Décembre 1882, le étrange spectacle d'un évêque archi-ultramontain soiffant sans façon avec d'affreux excommuniés.